



Conakry, le 1^{er} 01/2022

N° 0020/MAE/CAB/2022

COMMUNIQUE

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage constate avec une grande consternation une récurrence des cas de destructions et d'incendies criminels d'exploitations agricoles dans notre pays.

Ces actes regrettables, qui portent atteinte aux investissements des paisibles populations, ne sauraient rester impunis.

Le Ministère de l'Agriculture rassure les victimes que des mesures appropriées seront prises pour retrouver et punir les responsables de ces actes conformément à la loi.

A cet effet, une commission composée de tous les acteurs concernés (notamment la Gendarmerie et la Police) par cette situation sera mise en place dans les prochains jours afin de trouver des solutions à cette problématique.



P/Le Ministre/P.O
La Cheffe de Cabinet

Mme DIALLO Fatoumata Bangoura